

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Wallis, le 19/04/2023

DATE LIMITE DE DÉPÔT DE DOSSIER POUR UNE DEMANDE D'AIDE AU FAESN - ANNÉE 2023

La cellule Développement économique du Service des Affaires Économiques, du Développement et du Tourisme (SAEDT) porte à la connaissance de tout porteur de projets voulant bénéficier du « Fonds d'Aide aux Entreprises du Secteur Numérique (FAESN) » pour l'année 2023, que la date limite de dépôt des dossiers initialement fixée au vendredi 28 avril 2023, est reportée au <u>vendredi 05</u> mai 2023.

Tout dossier de demande sera à retirer et déposé complet auprès du SAEDT ou à la CCIMA sur Wallis et auprès de leurs antennes respectives sur Futuna.

Tout complément d'informations vous sera communiqué directement lors de l'instruction des dossiers.

Le Préfet, Administrateur Supérieur

Heryé JONATHAN